

cette première production de son talent. Si M. Moglia nous fait l'honneur de prendre en considération nos avis, nous lui conseillerons d'abord de ne pas se laisser guider par une idée préconçue, de se défier de l'impression qui résulte du spectacle des événements de son époque, parce qu'elle nuit au sang-froid et trouble le jugement. Plus d'un interprète y a été trompé; ensuite, de laisser de côté les sources contestées, parce qu'on n'en tire que des lumières douteuses. Nous lui conseillerons encore de ne point prendre en pitié les raisonnements de ses adversaires, quand ceux-ci s'appellent Corneille la Pierre et Bossuet, mais de les réfuter solidement; puis de ne pas affirmer des conjectures, comme si c'étaient des faits réels. Ce genre-là peut imposer aux esprits vulgaires, mais il choque les esprits sérieux, qui n'aiment point qu'on les contraigne à croire et veulent se faire eux-mêmes leurs convictions. Enfin, si de la substance des choses il est permis de descendre à la forme, nous lui conseillerons de donner un ordre meilleur au classement de ses idées, ce qui le dispensera de se répéter inutilement. Il serait bon aussi qu'il renonçât à ce jeu de trois interlocuteurs qui ne disputent jamais, ne contredisent que des adversaires absents, qui font assaut de politesses, au lieu de faire assaut d'arguments, et sont trop parfaitement d'accord pour animer la conversation.

En fin de compte, M. Moglia peut devenir un excellent exégète, mais à la condition d'unir ses lumières à celles des savants commentateurs qui l'ont précédé, et non de les dédaigner.

L'abbé CHRISTOPHE.

COMPTE-RENDU de l'ouvrage intitulé : TRÉSOR DE LA CHAPELLE DE SAVOIE AUX XV^e ET XVI^e SIÈCLES. Étude historique et archéologique, par M. A. FABRE, président du tribunal civil de Saint-Étienne.

Ce livre in-4°, qui réunit les avantages du luxe typographique au mérite littéraire, est celui d'un magistrat qui remplissait, il y a quelques années, ses fonctions judiciaires en Savoie. Il a eu la bonne fortune de recevoir des mains de l'érudit marquis Costa de Beauregard une foule de titres relatifs à l'histoire de la sainte Chapelle du château de Chambéry. Il faut savoir gré à l'auteur d'avoir su rétablir les textes fautifs qui lui ont été communiqués d'après les inventaires de 1452 et de 1578.

Le document qui m'a paru le plus important est la charte relative à la construction et à la dotation de la sainte Chapelle, qu'on lit *in ex-*